



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion du : **Mardi 22 novembre 2022**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

La Commission fixe les matchs reportés aux dates suivantes :

Match reporté au 17/12/2022 :

24964079 – CEA SACLAY 1 / METRO FOOTBALL US 3 du 05/11/2022 (R3/C)

Match reporté au 07/01/2023 :

24964061 – COMMERCANTS MASSY AS 1 / AMICALE RATP DOM TOM 1 du 01/10/2022 (R3/C)

24577324 – REUNION V. ORGE 81 / AEROPORT ORLY 1 du 26/11/2022 (R2/B)

Demande de REUNION V. ORGE pour inverser le match. Accord d'AEROPORT ORLY.
Accord de la Commission.

545184 – BALLE AUX PIEDS AS (R3/B)

La Commission prend note du courriel du président de BALLE AUX PIEDS AS et enregistre le forfait général de l'équipe.

24577148 – GAZIERS PARIS AS 1 / GRAND VIGIE FC 81 du 03/12/2022 (R1/B)

Courriel du responsable du stade La Motte informant de l'indisponibilité du stade LA MOTTE pour une durée indéterminée.

La Commission demande à GAZIERS PARIS 1 de fournir un terrain de repli ou de voir avec son adversaire pour une inversion du match.

24963955 – GAZIERS PARIS AS 2 / ORANGE F. ISSY 3 du 03/12/2022 (R3/B)

Courriel du responsable du stade La Motte informant de l'indisponibilité du stade LA MOTTE pour une durée indéterminée.

La Commission demande à GAZIERS PARIS 2 de fournir un terrain de repli ou de voir avec son adversaire pour une inversion du match.

24577070 – MUNICIPAUX LOUVECIENNES 1 / BRETONS PARIS 82 du 04/02/2023 (R1/A)

Après lecture du courriel de BRETONS PARIS 82 demandant l'inversion du match.

La Commission inverse le match conformément à l'article 23.8 du R.S.G. de la LPIFF.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI MATIN

24598111 – BOURSE PARIS 1 / SALARIES ERNST YOUNG 1 du 03/12/2022

Courriel du responsable du stade La Motte informant de l'indisponibilité du stade LA MOTTE pour une durée indéterminée.

La Commission demande à BOURSE 1 de fournir un terrain de repli ou de voir avec son adversaire pour une inversion du match.

605907 – FINANCES 92 A.S. NANTERRE (Samedi Matin/R1)

La Commission enregistre le courriel de FINANCES 92 A.S. NANTERRE pour jouer ses matchs à domicile au STADE YVES DU MANOIR à COLOMBES à 9h30.

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.
FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES MIDI**

La Commission a effectué le tirage au sort du 4ème tour qui aura lieu le 17/12/2022. Le tirage est disponible sur le site de la LPIFF.

PITRAY OLIER PARIS 81 / FOOT 130 81
EXPOGRAPH VANVES 1 / METRO FOOTBALL US 1
APSAP VILLE DE PARIS 1 / GAZIERS PARIS 1
BRETONS DE PARIS 81 / BANQUE DE FRANCE 1
APSAP EMILE ROUX 2 / MUNICIPAUX DE LOUVECIENNES 1
ASPAP MONDOR 1 / BRETONS DE PARIS 83
PARIS XIII ES 81 / CAP NORD 1
AS 116-17 81 / BRETONS PARIS 82
CAISSE AUT. NLE MINE 81 / HOPITAL R. POINCARE 1
BANQUE DE FRANCE 2 / NOVUUS CHAMBOURCY 2
ELYSEE PARIS AS 1 / ST DENIS RC 81

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre à la charge des deux clubs.

Clubs exempts :

- Clubs qualifiés en CNFE

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.
FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI MATIN**

La Commission a effectué le tirage au sort du 1er tour qui aura lieu le 17/12/2022. Le tirage est disponible sur le site de la LPIFF.

METRO TRANS. PARIS 1 / ACCENTURE 1
FINANCES 92 1 / SALARIES ERNST YOUNG 1
CONDORS 2000 1 / ORANGE F. ISSY 4
FINANCES 15 1 / HEC PANATHENE 1
HEC PANATHENE 2 / PWC FC 1
BOURSE PARIS 1 / HOSPITALIERS COURSES 1

IBM PARIS 1 / GPE CREDIT AGRICOLE 1
BPCE AS 1 / STERIA 1
CHAPA BLUES 1 / ATSCAF 78 1

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre à la charge des deux clubs.